

Délibération de la CFVU du 9 octobre 2020

***Vu** le code de l'éducation,*

***Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,*

***Vu** l'arrêté d'accréditation en date du 5 novembre 2019, ayant pour objet l'accréditation de l'université Lyon-II en vue de la délivrance des diplômes nationaux et prolongeant l'accréditation jusqu'en 2021-2022,*

Il est proposé que les conventions liant l'Université Lumière Lyon 2 à des partenaires institutionnels pour les diplômes accrédités soient prolongées pour la même durée que l'accréditation.

Cette décision concerne les conventions validées sur la durée du contrat initial 2016-2020, qui arriveront par conséquent à échéance à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

En annexe : Arrêté d'accréditation du 5 novembre 2019.

Courrier type de demande de prolongation destiné aux partenaires.

Lyon, le 2 octobre 2020

A l'attention de

«organisme»

«adresse»

«code_postal» «ville»

Affaire suivie par :

Arnaud de ROCHEGONDE

DFVE - Service des Études

Tel : 04 78 69 72 63

Mel : conventions@univ-lyon2.fr

OBJET : Demande de prolongation de convention

PJ : Convention «intitulé_convention»

Arrêté du 05/11/2019

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous concernant la convention «intitulé_convention» qui lie votre établissement à l'Université.

L'échéance de cette convention est prévue au «date_initiale_de_fin».

Toutefois, l'arrêté du 5 novembre 2019 de l'académie de Lyon a prolongé l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

Dès lors, je vous propose de prolonger, dans les mêmes conditions, la convention mentionnée ci-dessus jusqu'au «date_de_fin_proposée».

Si cela vous agrée, je vous remercie de bien vouloir m'adresser un courrier en ce sens, exprimant expressément votre consentement par retour.

Mes services restent à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du/de la Présidente

Irène GAZEL
Directrice générale des services